

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE
15 juin 2024

DATE DE CONVOCATION
10 juin 2024

DATE D'AFFICHAGE
17 juin 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRESENTS 20

PROCURATION(S) 11

VOTANTS 31

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **QUINZE JUIN** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 09H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. LEGO, AVOLLÉ, BALUT, AÏT BABA, MARC, COPLO, NDIAYE, GUILLON, SABIRI.

Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, BATAILLE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM. COQUELET, GHOUL, LECERF, GRESSENT, GASSA et Mmes LOUBASSOU, TERNISIEN, DELIENCOURT, GÜTH, LEFEBVRE, MANTSOUAKA-MASSALA.

Étaient absents : MM. GODEFROY et THIERY.

Avaient donné pouvoir : M. COQUELET à M. JAMET, M. GHOUL à Mme BENAMARA, Mme LOUBASSOU à Mme DUVALLET, M. LECERF à Mme ROUSSELIN, M. GRESSENT à M. AVOLLÉ, Mme TERNISIEN à M. BALUT, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, M. GASSA à M. MARC, Mme GÜTH à Mme DORDAIN, Mme LEFEBVRE à M. GUILLON, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme ALTUNTAS.

Mme Jeanne POUHÉ

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIERES, ECHARD-GOUBERT, EL OUERDIGHI, ZAPPIA,

Délibération N°02

ACTION CULTURELLE – ASSOCIATION « SOUS LE SOLEIL EXACTEMENT » - AVANCE SUR MÉCÉNAT

M. le Maire expose au Conseil municipal,

Le septième Art se porte bien à Val-de-Reuil ! Ce ne sont pas moins de 16 065 spectateurs qui se sont rendus au cinéma les Arcades pour l'année 2023 !

Parmi ceux-ci, un quart, 3 742 précisément, ont fréquenté le Festival Cin'Été du 14 juillet au 15 août. Cette réussite, enviée par l'ensemble des programmeurs normands, est due à l'énergie et au professionnalisme développés par l'équipe de Jean-Claude Bourbault, qui, il y a plus de 22 ans, a imaginé ce festival, unique en France, entièrement gratuit, où en journée sont dispensés des ateliers d'initiation aux métiers du cinéma et en soirée la possibilité de se réunir en famille, sous les étoiles, pour admirer les meilleures propositions cinématographiques.

Véritable rendez-vous rolivalois, cette 23^{ème} édition se déroulera, aux mêmes dates, à savoir du 14 juillet au 15 août sur le même lieu, l'ancien terrain de bi-cross, situé Voie Coudée. Le thème développé pour 2024 sera « de Paris à Athènes : Vivre, c'est du Sport ! ».

Accusé de réception en préfecture
20241270703700249616
Date de télétransmission : 15/06/2024
Date de réception préfecture : 15/06/2024

Aujourd'hui repère essentiel de la vie culturelle rolivaloise, le festival Cin'Été, porté par l'association « Sous le Soleil exactement », permet à ceux qui ne partent pas en vacances de bénéficier d'un moment convivial et apaisé, chaque soir à la tombée de la nuit. Il favorise le lien social, tout en permettant de se confronter collectivement à de multiples œuvres exigeantes tout en étant populaires.

Ce festival repose sur trois sources de financements : des subventions publiques, une participation des organismes de logements sociaux dans le cadre de l'exonération de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties dont ils bénéficient au sein du QPV, et des recettes issues du mécénat privé.

Le soutien de la Ville s'inscrit dans une campagne de mécénat avec la mobilisation, par la Ville, des entreprises du territoire pour participer au financement de ce festival, pour un montant reversé à l'association qui s'élève, en moyenne à 25 000€. Pour faire face aux dépenses à engager en amont de la manifestation, il est proposé que la Ville anticipe les futures recettes du mécénat privé et procède au versement d'une avance de 7 000€. Cette somme sera déduite des recettes encaissées par la Ville au titre de l'action de mécénat.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité

- **VERSE** à l'association « Sous le Soleil Exactement » une avance sous forme de subvention d'un montant de 7 000 euros,
- **AUTORISE** le versement à l'association « Sous le Soleil Exactement » de toute recette qui viendrait à être perçue par la Ville au titre de cette action de mécénat 2024.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET



Accusé de réception en préfecture
027-21210701-20240615-D-24-06-02-DE
Date de télétransmission : 15/06/2024
Date de réception préfecture : 15/06/2024